

AVIS DE SOCIETES

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

SOCIETE ELECTROSTAR

Siège social : Boulevard de l'environnement, Route de Naassen 2013 Ben Arous

La Société ELECTROSTAR publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2021, tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 28 Juillet 2023. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mme. Besma BEDOUI (Bedoui Business & Consulting) et Mr Yousri Ben Hassine (Cabinet Yousri Ben Hassine).

Bilan
(Exprimé en Dinars Tunisien)

Actifs	Notes	Solde arrêté au	
		31 Déc. 2021	31 Déc. 2020
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles	1.1	1 859 245	1 857 366
Moins : amortissements des immobilisations incorporelles		-1 857 671	-1 856 943
Immobilisations Incorporelles Nettes		1 574	423
Immobilisations corporelles	1.1	30 329 082	30 355 529
Moins : amortissements des immobilisations corporelles		-11 877 675	-11 266 171
Immobilisations Corporelles Nettes		18 451 407	19 089 358
Immobilisations financières	1.2	36 461 717	36 656 566
Moins : Provisions sur des titres de participation		-205 024	-317 524
Immobilisations financières Nettes		36 256 692	36 339 042
Total Actifs Immobilisés		54 709 674	55 428 823
Autres actifs non courants	1.3	0	85 333
Total des actifs non courants		54 709 674	55 514 156
Actifs courants			
Stocks	1.4	4 843 748	7 458 153
Moins : provisions sur stocks		-2 631 624	-2 631 624
		2 212 124	4 826 529
Clients et comptes rattachés	1.5	26 987 259	28 220 955
Moins : provisions sur créances		-5 854 196	-5 854 196
		21 133 063	22 366 759
Autres actifs courants	1.6	27 809 426	26 925 625
Moins : provisions autres actifs courants		1 703 699	1 703 699
		26 105 727	25 221 926
Liquidités et équivalents de liquidités	1.7	45 862	405 346
Total des actifs courants		49 496 776	52 820 559
Total des actifs		104 206 450	108 334 715

Bilan
(Exprimé en Dinars Tunisien)

Capitaux propres et passifs	Notes	Solde arrêté au	
		31 Déc. 2021	31 Déc. 2020
Capitaux propres			
Capital social		20 575 112	20 575 112
Réserves légales		890 190	890 190
Prime d'émission		8 720 224	8 720 224
Résultats reportés		-53 952 423	-37 640 593
Modification Comptable Affect les Résultats Reportés		-15 188 383	0
Total des capitaux propres avant résultat		-38 955 281	-7 455 068
Résultat de l'exercice		-16 540 856	-16 311 830
Total des capitaux propres avant affectation	1.8	-55 496 137	-23 766 897
Passifs			
Passifs non courants			
Autres passifs non courants		7 330 465	7 330 465
Emprunts et dettes assimilées	1.9	50 407 281	57 645 747
Provisions Pour Risques et Charges		3 163 847	0
Total des passifs non courants		60 901 593	64 976 212
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	1.10	24 379 758	11 162 117
Autres passifs courants	1.11	20 350 709	19 591 410
Concours bancaires et autres passifs financiers	1.12	54 070 527	36 371 873
Total des passifs courants		98 800 994	67 125 400
Total des passifs		159 702 587	132 101 612
Total des capitaux propres et passifs		104 206 450	108 334 715

ETAT DE RESULTAT
Modèle autorisé
(Exprimé en Dinars Tunisien)

Etat de résultat	Notes	Exercice clôturé le	
		2021	2020
Produits d'exploitation			
Revenus	2.1	5 103 583	6 838 361
Total des produits d'exploitation		5 103 583	6 838 361
Charges d'exploitation			
Variations des stocks produits finis & en-cours	2.2	1 983 448	304 358
Achats de marchandises consommées	2.3	175 291	1 907 503
Autres approvisionnements consommés	2.4	2 023 272	3 246 206
Charges de personnel	2.5	1 901 219	1 744 820
Dotations aux amortissements et aux provisions	2.6	3 589 626	3 929 718
Autres charges d'exploitation	2.7	2 333 130	2 393 297
Total des charges d'exploitation		12 005 987	13 525 902
Résultat d'exploitation		-6 902 404	-6 687 541
Charges financières nettes	2.8	-9 590 799	-9 827 374
Autres gains ordinaires	2.9	97 754	520 006
Autres pertes ordinaires	2.10	-131 849	-298 525
Résultat des activités ordinaires avant impôt		-16 527 297	-16 293 434
Impôt sur les bénéfices		-13 559	-18 396
Résultat des activités ordinaires après impôt		-16 311 830	-16 311 830
Effets des modifications comptables		-15 188 383	0
Résultat net de l'exercice après modification comptable		-32 852 686	-16 311 830

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
Modèle autorisé
(Exprimé en Dinars Tunisien)

	Exercice clôturé le		
	Notes	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat de l'exercice		-16 540 856	-16 311 830
Ajustement pour:			
Amortissements	5.1	727 496	786 369
Provisions	5.1	3 163 848	3 147 244
Reprises sur amort et provisions	5.2	-301 718	-3 895
Variation des:			
Stocks	5.3	2 614 405	-155 442
Créances	5.4	1 233 696	1 491 960
Autres actifs	5.5	-858 801	-929 856
Fournisseurs et autres dettes assimilés	5.6	926 226	3 940 181
Autres Produits non encaissables	5.7	-18 052	-908 508
Autres charges non décaissables	5.8	112 050	298 170
Intérêts sur emprunts	5.9	6 188 964	6 568 059
Total Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		-4 605 196	-2 077 548
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquis. d'immob. Corporelle et incorporelle	5.10	-110 311	-108 164
Encaissements provenant de La cession d'immob. Corporelle et incorporelle	5.11	2 000	914 340
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisation financière	5.12	-130 263	-112 940
Encaissements provenant de la cession d'immobilisation financière	5.13	213 063	77 969
Total Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		-25 512	771 205
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissements provenant des emprunts	5.14	2 120 000	1 500 000
Remboursement d'emprunts	5.15	-5 405 578	-2 108 409
Paiement d'intérêts sur emprunts	5.16	-6 188 964	-6 568 059
Encaissement suite à l'émission d'actions			0
Total Flux de trésorerie provenant des activités de financement		-9 474 542	-7 176 468
Variation de Trésorerie		-14 105 249	-8 482 810
Trésorerie au début de l'exercice	5.17	-27 273 803	-18 790 993
Trésorerie à la clôture de l'exercice	5.18	-41 379 052	-27 273 803

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1. Présentation de la société

Les comptes annuels de la société « ELECTROSTAR » », pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, sont établis et présentés en accord avec les conventions comptables de base et les normes comptables prévues par le nouveau système comptable des entreprises.

Les états financiers de la société « ELECTROSTAR » sont libellés en Dinars tunisiens.

2. Principes et méthodes comptables

Les états financiers sont préparés conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30 Décembre 1996, portant promulgation du système comptable des entreprises et par application des principes et méthodes comptables définis par le décret 96-2459 du 30 décembre 1996 portant promulgation du cadre conceptuel comptable.

Il est à noter que :

- Les pertes cumulées de la société Electrostar au 31 décembre 2021 s'élèvent à <85 681 662 >DT, ramenant, ainsi, les capitaux propres à un montant négatif de <55 496 137 >DT ;
- Le chiffre d'affaires continue sa baisse en passant de 9 444 246 DT en 2019 à 6 838 361 DT en 2020 et 5 103 583 DT en 2021 ;
- Les engagements bancaires de la société Electrostar s'élèvent à 111 961 475 DT (compte tenu des engagements hors bilan) ;
- Le retard dans la mise en place du protocole de restructuration signé avec les banques depuis septembre 2020.
- Le licenciement d'un nombre important du personnel de la société et le départ de certains cadres clés et le déclenchement de la procédure de licenciement pour des raisons économiques dans le cadre de l'article 21 du code de travail.
- La société Electrostar a accordé des garanties à diverses sociétés du groupe. Compte tenu de la situation financière des dites sociétés, ces garanties peuvent être mises en jeu.

Nous vous rappelons que la société a signé en septembre 2020 un protocole d'accord pour la restructuration de ses dettes bancaires et la consolidation de sa situation financière avec le pool bancaire composé de la BNA, BIAT, BTE et STB. Les engagements d'ELECTROSTAR avec ce pool bancaire représentent 74% du total des engagements de la société Electrostar dans le système bancaire. Ce protocole demeure à la date de signature de notre rapport non appliqué.

Le retard de concrétisation et de mise en place de ce protocole a accentué les difficultés reconnues par la société. A cet effet, et devant cette situation difficile Le conseil d'administration a décidé de donner un mandat de dépôt d'une demande d'ouverture de procédure de règlement judiciaire auprès du tribunal.

Nonobstant les incertitudes précitées, les états financiers ont été préparés compte tenu des hypothèses de la continuité d'exploitation et de la comptabilité d'engagement et par référence aux conventions comptables de base notamment :

- Convention du coût historique, à l'exception des Immobilisations (terrains et constructions ayant fait l'objet d'une réévaluation libre et qui sont présentées à leur juste valeur) ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de prudence ;
- Convention de permanence des méthodes.

Les principales méthodes comptables adoptées par la société pour l'établissement de ses états financiers se présentent comme suit :

2.1. Comptabilisation des immobilisations et des amortissements

A leur date d'entrée dans le patrimoine, les immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

- Les immobilisations incorporelles font l'objet d'un amortissement linéaire sur une durée de trois ans, les montants de faible valeur sont amortis intégralement au cours de l'exercice de leurs acquisitions.
- Les immobilisations corporelles font l'objet d'un amortissement linéaire suivant leur durée probable d'utilisation à partir de la date de leur mise en service aux taux suivants :

Nature des immobilisations	Taux d'amortissement
Construction	5%
Agencements Aménagements Installations	10%
Matériel de transport	20%
Equipement de bureau	10%
Matériel Informatique	33%

- Les montants de faible valeur sont amortis intégralement au cours de l'exercice de leurs acquisitions.
- Les Immobilisations acquises en leasing avant le premier janvier 2008, sont comptabilisées conformément aux normes comptables en vigueur ; les redevances y afférentes sont rattachées au résultat de l'exercice auxquelles elles se rapportent à l'exception des terrains et constructions qui sont comptabilisés conformément à la norme IAS 17.
- Les Immobilisations acquises à partir du premier janvier 2008, sont comptabilisées en immobilisations en contrepartie d'une dette financière « Leasing ». La valeur de comptabilisation initiale correspond à la valeur inférieure entre la juste valeur du bien acquis et la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location déterminée. Les amortissements y afférents sont portés au résultat de l'exercice conformément aux dispositions du décret n°2008-492 du 25 février 2008.
- Les immobilisations acquises en leasing correspondent en totalité au matériel de transport. Ces immobilisations sont constatées à la valeur actualisée des loyers. Les contrats de location-financement s'écoulent sur une période de trois ans. Ces biens sont amortis selon leur durée d'utilisation.

2.2. Les stocks

Les stocks de matières premières et de marchandises sont évalués à la date de leur entrée dans le patrimoine de la société à leur coût moyen pondéré. Ce coût est obtenu par l'addition du prix d'achat et des frais accessoires engagés pour l'entrée de ces stocks en magasin.

Les stocks de produits finis sont valorisés au coût de production ; ce coût comprend le prix d'achat des matières premières et des matières consommées ainsi que les autres coûts directs et indirects de production, y compris les frais financiers.

2.3. Les revenus

Les revenus liés à la vente de produits finis et de marchandises par la société Electrostar sont constatés à la date du transfert, à l'acheteur, des risques et avantages inhérents à la propriété. Cette date correspond à la date de livraison aux clients.

Les revenus sont enregistrés à la juste valeur de la transaction en hors taxe, compte non tenu des taxes collectées par la société et à reverser à l'Etat.

Les créances en découlant sont évaluées à leur valeur historique incluant les taxes collectées sur le chiffre d'affaires (TVA, droit de consommation, taxe énergétique, fodec...)

2.4. Opérations libellées en monnaie étrangères

Les achats d'exploitation et d'investissement libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés au cours du jour de l'opération (soit le cours de dédouanement). Pour l'arrêté des états financiers, les dettes et les créances qui en résultent sont converties au cours de clôture : Les plus ou moins-values sont rapportées au résultat de l'exercice (pertes ou gains de change).

3. Notes détaillées du Bilan

3.1. Actifs immobilisés

Les actifs immobilisés présentent une valeur nette de 18 452 981 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

	<i>(EN TND)</i>								
<i>(En TND)</i>	VB au 31/12/20	Acquisitions 2021	Cessions 2021	VB au 31/12/21	Amort. 31/12/20	Dotations 2021	Amort. Immob. Cédées	Amort. 31/12/21	VCN 31/12/21
<i>Immobilisations incorporelles</i>									
Logiciel	1 857 366	1 879	0	1 859 245	1 856 942	728		1 857 671	1 574
Total des immobilisations Incorporelles	1 857 366	1 879	0	1 859 245	1 856 942	728	0	1 857 671	1 574
<i>Immobilisations corporelles</i>									
Terrains nus	7 200 000	0	0	7 200 000	0	0		0	7 200 000
Terrains Bâti	6 448 679	0	0	6 448 679	0	0		0	6 448 679
Agencement Et Aménagement des Terrains	36 293	0	0	36 293	35 314	933		36 247	46
Bâtiments Industriels	2 426 948	0	0	2 426 948	1 048 774	121 927		1 170 701	1 256 246
Bâtiments Administratifs	7 478 405	0	0	7 478 405	3 941 776	320 188		4 261 964	3 216 441
Installations Techniques	564 327	0	0	564 327	564 327	0		564 327	0
Matériel Industriel	1 462 928	0	0	1 462 928	1 373 008	33 079		1 406 087	56 841
Outillage Industriel	671 964	0	0	671 964	584 818	49 337		634 155	37 809
Agencement Du Matériel Industriel	87 053	0	0	87 053	36 831	112		36 943	50 110
Matériel Transport Biens	179 872	0	0	179 872	162 462	14 965		177 427	2 445
Matériel Transport Personnes	523 659	3 109	38 879	487 889	510 603	5 542	29 931	486 214	1 675
A.A.I Divers	1 802 601	5 082	0	1 807 683	1 631 321	57 446		1 688 767	118 997
Équipement De Bureau	236 413	0	0	236 413	193 174	13 707		206 881	29 532
Matériel Informatique	1 236 387	4 241	0	1 240 628	1 183 763	24 198		1 207 961	32 666
Total des immobilisations Corporelles	30 355 529	12 432	38 879	30 329 082	11 266 170	641 435	29 931	11 877 674	18 451 407
Total des actifs immobilisés	32 212 895	14 311	38 879	32 188 327	13 123 113	642 163	0	13 735 345	18 452 981

- Le solde brut du compte immobilisations incorporelles s'élève au 31 décembre 2021 à 1 859 245 DT contre 1 857 366 DT au 31 décembre 2020.
- Le solde brut du compte immobilisations corporelles s'élève au 31 décembre 2021 à 30 329 082 DT contre 30 355 529 DT au 31 décembre 2020 soit une variation de -26 447 détaillée comme suit :
 - Acquisitions de l'exercice : 12 432 DT
 - Cessions de l'exercice : 38 879 DT
- Le solde du compte terrain nu correspond à la valeur d'un terrain situé à BIR MCHERGUA dont la société dispose d'un certificat de propriété collectif. La société doit procéder à la régularisation de la situation juridique du terrain par l'obtention d'un titre de propriété individuel.

3.2. Immobilisations Financières

Les immobilisations financières enregistrent un solde net de 36 256 692 DT au 31 décembre 2021 contre 36 339 042 DT au 31 décembre 2020, et se détaillent comme suit :

<i>(En TND)</i>	31 Déc. 2021	31 Déc. 2020	Variation
Titres de Participations	36 228 443	36 340 943	-112 500
Prêts personnel	168 810	251 160	-82 350
Cautionnement	59 338	59 338	0
Dépôts	5 125	5 125	0
S-Total	36 461 717	36 656 566	-263 199
Provision pour dépréciation titres	-205 024	-317 524	-112 500
Total	36 256 692	36 339 042	-82 350

Les titres de participations sont détaillés comme suit au 31 décembre 2021 :

Titres de participation	% de détention	Solde 2020	Cession 2021	Solde 2021 avant provision	Provision	Participation nette
AGRINDUS	99.99%	21 375 480		21 375 480		21 375 480
SOGES	99.44%	8 800 000		8 800 000		8 800 000
HHW	64.9%	4 802 415		4 802 415		4 802 415
3STAR	99.87%	1 000 000		1 000 000		1 000 000
BIR MCHERGUA	62.5%	125 000		125 000		125 000
WIDED SERVICES	2.55%	12 500		12 500		12 500
SODINCO		18		18		18
ISA	19.00%	33 130		33 130	33 130	0
MIXAL	2.83%	112 500	112 500	0	0	0
WEBCOM	19.97%	59 900		59 900	59 900	0
BTS	-	20 000		20 000	20 000	0
Total		36 340 943	112 500	36 228 443	113 030	36 115 413

- Lors de leur acquisition, les titres de participations sont comptabilisés à leur coût d'acquisition conformément à la norme NC 7 relative aux placements. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais sont exclus.
- Les titres de participations sont comptabilisés à leur coût historique. A la date de clôture, la société Electrostar devra revoir la valeur actualisée de ses titres de participations et constituer les provisions nécessaires.

- La société du groupe « SOGES » dont la société « Electrostar SA » détient une participation de 8 800 000 DT présente une situation nette négative, telle que figure au niveau des états financiers avant audit de ladite société. La société « Electrostar SA » devra constituer les provisions nécessaires.
- La société « Electrostar SA » détient des participations dans les sociétés HHW SA, détentrice de la marque HAIER, et 3Stars, qui détenait la marque SAMSUNG, pour une valeur respective de 4 802 415 DT et 1 000 000 DT. La société « Electrostar SA » devra constituer les provisions nécessaires.
- La société « Electrostar SA » détient une participation dans la société « Agrindus » d'une valeur de 21 375 480 DT. Electrostar devra actualiser la valeur de ces titres.
- La société « MEGA COM » dont la société « Electrostar SA » détient une participation de 105 000 DT a été dissoute. De ce fait, la société « Electrostar SA » a constaté ces titres de participation en perte exceptionnelle depuis 2017.
- La société « Electrostar SA » a cédé, courant l'exercice 2018, ses participations dans les sociétés « L'AFFICHE TUNISIENNE » au profit de la société SOGES et ses participations dans la société « HMT » au profit de la société HHW Trading, et ce pour leurs valeurs comptables nettes, soit pour les montants de 600 000 DT et 2 529 000 DT, respectivement.
- La société « Electrostar SA » a acquis, en 2019, une participation dans la société AGRINDUS, détenant un terrain d'une valeur de 21 375 480 DT, auprès de la société SOGES pour la valeur du terrain.
- La société « Electrostar SA » a procédé à la cession de 49.99% de sa participation, soit 331 200 DT, dans « la société civile Immobilière Sidi Abdelhamid » ISA à la société Randa en 2019 pour une valeur de 900 000 DT dégageant ainsi une plus-value de 568 800 DT. En 2020, la société en question a réalisé une réduction de capital entraînant une perte de l'ordre de 298 170 DT.
- La société Electrostar a procédé au cours de l'exercice 2021 à la cession des titres « Mixal SA » totalement provisionnés à la société « financière wided » pour une valeur de 450 DT.

3.3. Autres Actifs Non Courants

Les autres actifs non courants sont résorbés pour le montant total soit 85 333 DT, au cours de l'exercice 2021.

3.4. Stocks

Les stocks enregistrent un solde brut au 31 décembre 2021 de 4 843 748 DT contre un solde brut de 31 décembre 2020 de 7 458 153 DT au 31 décembre 2020. Le détail se présente comme suit :

<i>(En TND)</i>	31 Déc. 2021	31 Déc. 2020
Stocks produits finis	536 661	2 520 158
Stocks PDR	3 766 650	3 808 864
Stocks marchandises	430 661	452 977
Stocks Kit	109 728	676 154
S-Total	4 843 748	7 458 153
Provision sur stocks	-2 631 624	-2 631 624
Total	2 212 124	4 826 529

- Les stocks matières premières et marchandises sont valorisés à leur coût d'achat.
- Les stocks des produits finis sont valorisés au 31 Décembre 2021 au coût de production. Ce coût comporte les coûts d'achat des matières premières et des matières consommées ainsi que les autres coûts directs et indirectes de production, y compris les frais financiers.
- La provision sur stocks correspond au stock « pièces de rechanges » qui contient un stock à faible rotation et se rattachant à des produits au paravent commercialisés par la société.

3.5. Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés présentent un solde net de 21 133 063 DT au 31 décembre 2021 contre un solde net de 22 366 759 DT au 31 décembre 2020. Cette rubrique est détaillée comme suit :

<i>(En TND)</i>	31 Déc. 2021	31 Déc. 2020
Clients	14 564 609	16 806 728
Clients, impayés et douteux	10 645 154	10 808 943
Clients, effets à recevoir	1 777 496	605 284
S-Total	26 987 259	28 220 955
Provision pour dépréciation clients	-5 854 196	-5 854 196
Total	21 133 063	22 366 759

- Les comptes « Clients douteux et impayés » totalisent au 31 Décembre 2021 un montant de 10 645 154 DT provisionné à concurrence de 5 854 196DT. Ces créances proviennent essentiellement des effets et chèques impayés, des clients douteux et des clients contentieux. La provision couvre les clients douteux et les clients contentieux déduction faite des créances couvertes par des hypothèques et garanties réelles reçues par la société, sont provisionnés en respect d'une politique de provision et de reclassement des clients fixée par la société.
- Le poste « Clients et comptes rattachés » totalise un solde brut de 26 987 259 DT au 31 décembre 2021 Ces créances proviennent, pour environ de 7 988 220 DT soit 30 %de la société « HMT », de 8 281 290 DT soit 31% de la société « SOGES » et de 1 238 123 DT soit 4.6% des autres sociétés du groupe.

3.6. Autres actifs courants

Les autres actifs courants enregistrent un solde de 26 105 727 DT au 31 Décembre 2021 contre 25 221 925 DT au 31 Décembre 2020, et sont détaillés comme suit :

<i>(En TND)</i>	31 Déc. 2021	31 Déc. 2020
PERSONNEL AVANCES ET ACOMPTE	151 469	153 489
ETAT IMPOTS ET TAXES	5 279 011	5 370 326
CREANCES/CESSIONS D'IMMOBILISAT	2 794 148	3 000 698
ASSURANCE GROUPE	1 033	11 401
DEBITEURS DIVERS	17 632 336	16 382 086
DEBITEURS DIVERS EFFETS A RECEVOIR	526 000	526 000
PRODUITS A RECEVOIR	1 035 641	1 035 641
COMPTE D'ATTENTE	101 772	106 116
COMPTE D'ATTENTE ACTIF	143 292	143 292
AUTRES COMPTES TRANSITOIRES	16 794	-165
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	127 929	196 741
S-Total	27 809 426	26 925 625
PROVISION/PERSONNEL	145 108	145 108
PROVISION/DEBITEUR DIVERS	34 010	34 010
PROVISION/COMPTE D'ATTENTE	249 242	249 242
PROVISION/CREANCE SUR CESSION D'IMMOB	239 698	239 698
PROVISION/PRODUIT A RECEVOIR	1 035 641	1 035 641
S-Total Provisions	1 703 699	1 703 699
Montant net	26 105 727	25 221 926

- Le solde du compte « Débiteurs divers » correspond principalement au compte courant débiteur avec la société HMT à hauteur de 16 395 715 DT. Ce solde devra être compensé en contre partie de deux biens immobiliers objet d'une promesse de vente.
- Le solde du compte « Créances sur cession d'immobilisations » correspond essentiellement à la valeur de cessions des titres de la société « HMT » à la société HHW Trading.

3.7. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités accusent un solde de 45 862 DT au 31 décembre 2021 contre un solde de 405 346 DT au 31 décembre 2020, et se détaillent comme suit :

<i>(En TND)</i>	31 Déc. 2021	31 Déc. 2020
Banques	26 314	375 395
Chèques et effets à l'encaissement	18 736	29 138
Caisse	812	812
Total	45 862	405 346

3.8. Capitaux propres

Les capitaux propres présentent un solde négatif de <55 496 137 DT> au 31 décembre 2021. Le tableau de variation des capitaux propres se détaille comme suit :

	<i>(En TND)</i>						
<i>(En TND)</i>	Capital social	Réserves légales	Prime d'émission	Résultat reportés	Modification Comptable	Résultat de l'exercice	Total
Capitaux propres au 31 décembre 2020	20 575 112	890 190	8 720 224	-37 640 593	0	-16 311 830	-23 766 897
Résultat reportés				-16 311 830		16 311 830	0
Modification Comptable					-15 188 383		-15 188 383
Résultat de l'exercice 2021						-16 540 856	-16 540 856
Capitaux propres au 31 décembre 2020	20 575 112	890 190	8 720 224	-53 952 422	-15 188 383	-16 540 856	-55 496 137

Il est à noter que :

- La variation du compte « Résultats Reportés » correspond à l'affectation du résultat de l'exercice 2020 conformément à la décision de l'AGO du 31 aout 2022 ;
- Le solde du compte « Modification Comptable » correspond à la somme due suite à la perte des deux affaires fiscales en cassation ;
- En raison des pertes enregistrées, les fonds propres de la société sont devenus en deçà de la moitié de son capital depuis 31 décembre 2019 et qu'en application des dispositions de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales, le conseil d'administration de la société devrait provoquer dans un délai de quatre mois de l'approbation des comptes, une réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire à l'effet de se prononcer, s'il y a lieu, sur la dissolution de la société. Si la dissolution n'est pas décidée, la société est tenue, au plus tard à la clôture de l'exercice suivant, de réduire ou d'augmenter son capital d'un montant au moins égal à celui des pertes.

3.9. Emprunts et dettes assimilées

Les emprunts et dettes assimilés accusent un solde de 50 407 281 DT au 31 décembre 2021 contre un solde de 57 645 747DT au 31 décembre 2020.

Les emprunts à long terme se détaillent comme suit :

(En TND)	Montant du Crédit	Encours au 31 décembre 2020	Règlement suite a consolidation	Encaissements 2021	Reclassements à court terme 2021	Encours au 31 décembre 2021
BIAT	20 670 000	20 670 000	0		826 800	19 843 200
BNA	13 504 000	13 504 000	0		1 929 143	11 574 857
STB	8 025 000	7 774 219	0		1 003 125	6 771 094
BTE	6 500 000	4 758 301	0		1 570 929	3 187 371
BTL	4 400 000	4 400 000	0		1 100 000	3 300 000
BTK	2 800 000	2 419 576	-250 572		556 724	2 113 422
ATB	1 500 000	1 500 000	0		214 286	1 285 714
ATTIJARI BANQUE	1 813 000	850 997	850 997		0	0
BNA	3 500 000	700 000	0		350 000	350 000
TSB	2 400 000	600 000	0		600 000	0
AMEN BANQUE	5 000 000	375 000	0		375 000	0
BTE	1 850 000	93 655	0		93 655	0
ATTIJARI BANQUE	1 813 000	0	0		0	0
ATB	1 135 500	0	0		0	0
ATTIJARI BANQUE	2 120 000	0	0	2 120 000	138 378	1 981 622
Total	77 565 500	57 645 747	600 425	2 120 000	8 758 040	50 407 280

3.10. Autres emprunts et dettes

Le solde de ce compte s'élève au 31 décembre 2021 à 7 330 465 DT et correspond à la dette fiscale suite à l'arrangement conclu entre la société Electrostar et l'administration fiscale en date du 1 avril 2019. Il est à noter que la société Electrostar n'a pas respecté cet engagement.

3.11. Provision pour risque et charge

Le solde de ce compte s'élève au 31 décembre 2021 à 3 163 847 DT et correspond à une provision pour risque et charge pour une affaire fiscale rendue à l'encontre de la société Electrostar au cours d'appel.

3.12. Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés accusent un solde de 24 379 758 DT au 31 décembre 2021 contre 11 162 117 DT au 31 décembre 2020, et se détaillent comme suit :

(En TND)	31 Déc. 2021	31 Déc. 2020
Fournisseurs d'exploitation	25 240 508	9 220 267
Fournisseurs étrangers	5 658 687	5 995 286
Fournisseurs, factures non parvenues	648 692	1 374 628
Fournisseurs, effets à payer	5 018	575 421
Fournisseurs débiteurs	-7 173 149	-6 003 485
Total	24 379 758	11 162 117

Il est à noter que :

- Les fournisseurs ordinaires présentent un solde de 25 240 508 DT au 31 décembre 2021. Ces dettes proviennent essentiellement des soldes avec l'administration fiscale pour 15 188 383 DT à reclasser au compte « Etat et impôt et taxe » et avec les sociétés de groupe pour 6 873 962 DT.

- Les fournisseurs étrangers ont fait l'objet d'une actualisation au cours de change du 31 décembre 2021 et les différences de change dégagées sont rapportées au résultat de l'exercice parmi les charges financières nettes.

3.13. Autres passifs courants

Les autres passifs courants présentent un solde de 20 350 709 DT au 31 décembre 2021 contre un solde de 19 591 410 DT au 31 décembre 2020 et se détaillent comme suit :

<i>(En TND)</i>	31 Déc. 2021	31 Déc. 2020
Créditeurs divers	16 180 930	16 163 940
Obligations cautionnées	1 557 390	1 647 760
Autres charges à payer	1 327 465	1 025 739
Etat, Retenue à la source	619 470	256 736
Personnel rémunérations dues	141 115	178 377
CNSS, cotisations à payer	161 267	159 385
Autres droits et taxes à payer	212 609	110 402
Compte d'attente à Régulariser passif	49 071	49 071
TVA à payer	101 390	0
Total	20 350 709	14 612 064

Il est à noter que :

- Le solde du compte « Crédeurs Divers » totalisant un solde de 16 163 940DT correspond à :
 - Un impôt dû payable à court terme suite à l'accord de rééchelonnement avec l'administration fiscale en 2019, majorée des dettes fiscales ultérieures, pour un montant de 14 055 301 DT.
 - Des billets de trésorerie reçus auprès BTE & STUSID pour un montant de 1 500 000 DT à échéance 2021,
 - Une provision pour risque fiscal de 593 394 DT correspond des pénalités sur redressement fiscale et taxe énergétique.
- Le solde du compte « Obligations cautionnées » totalisant 1 557 390 DT correspond à des obligations de 1 112 511 DT et des chèques certifiés pour un montant égal à 444 879 DT.

3.14. Concours bancaires et autres passifs financiers

Les concours bancaires et autres passifs financiers accusent un solde de 54 070 527 DT au 31 décembre 2021 contre un solde de 36 371 873 DT au 31 décembre 2020, et se détaillent comme suit :

<i>(En TND)</i>	31 Déc. 2021	31 Déc. 2020
Banques	23 057 099	10 549 791
Échéance à moins d'un an sur emprunts	12 645 612	8 692 724
Financement de stock	4 310 000	4 310 000
Intérêts courus	8 301 180	8 472 707
Financement en devises	4 167 082	2 625 412
Découvert mobilisé	1 215 917	1 347 602
Avances sur factures	373 636	373 636
Total	54 070 527	36 371 873

4. Notes détaillées de l'état de résultat

4.1. Revenus

Les revenus de l'exercice 2021 s'élèvent à 5 103 583 DT contre 6 838 361 DT durant l'exercice 2020 et se détaillent comme suit :

<i>(En TND)</i>	31 Déc. 2021	31 Déc. 2020
Revenus	4 838 717	6 586 107
Produits des activités annexes	264 866	252 253
Total	5 103 583	6 838 361

4.2. Variation des stocks produits finis

La variation des stocks produits finis de l'exercice 2021 s'élèvent à 1 983 448 DT contre 304 358 DT durant l'exercice 2020 et se détaillent comme suit :

<i>(En TND)</i>	31 Déc. 2021	31 Déc. 2020
Variations des stocks produits finis & en-cours	1 983 448	304 358
Total	1 983 448	304 358

4.3. Achats de marchandises consommés

Les achats de marchandises consommés de l'exercice 2021 s'élèvent à 175 291 DT contre 1 907 503 DT durant l'exercice 2020 et se détaillent comme suit :

<i>(En TND)</i>	31 Déc. 2021	31 Déc. 2020
Achats de marchandises	152 975	1 888 688
Variation des stocks de Marchandises	22 316	18 815
Total	175 291	1 907 503

4.4. Autres approvisionnements consommés

Les autres approvisionnements consommés de l'exercice 2021 s'élèvent à 2 023 272 DT contre 3 246 206 DT durant l'exercice 2020 et se détaillent comme suit :

<i>(En TND)</i>	31 Déc. 2021	31 Déc. 2020
Achat matières premières étrangères	668 409	2 360 512
Frais sur achat	429 227	1 110 330
Autres achats non stockés de matière et fourniture	284 972	228 986
Variation stock pièces de rechange	42 214	48 603
Achat matières et fournitures consommables	32 024	24 922
Achat matières premières locales	0	72
Variation stock Matière premières	566 426	-527 218
Total	2 023 272	3 246 206

4.5. Charges de personnel

Les charges de personnel de l'exercice 2021 s'élèvent à 1 901 219 DT contre 1 744 820 DT durant l'exercice 2020 et se détaillent comme suit :

(En TND)	31 Déc. 2021	31 Déc. 2020
Salaires	1 539 773	1 424 364
Charges sociales légales	356 573	313 627
Aut. Charges de personnel et aut charges sociales	4 873	6 829
Total	1 901 219	1 744 820

4.6. Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions de l'exercice 2021 s'élèvent à 3 589 626 DT contre 3 929 718 DT durant l'exercice 2020 et se détaillent comme suit :

(En TND)	31 Déc. 2021	31 Déc. 2020
Dotations pour prov pour dépréciation créances douteuses	0	1 784 470
Dotations pour prov pour comptes débiteurs	0	1 362 774
Dotations aux amort des immob Corporelles	641 435	742 178
Dotations aux amort des immob Incorporelles	728	1 525
Dotations aux résorptions des charges à répartir	85 333	42 667
Reprise sur Provisions pour dépréciation des autres comptes débiteurs	-301 718	-3 895
Dotations pour prov pour risques et charges	3 163 847	0
Reprise sur Provisions Sur Créances Douteuses	0	0
Total	3 589 626	3 929 718

4.7. Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation de l'exercice 2021 s'élèvent à 2 333 130 DT contre 2 393 297 DT durant l'exercice 2020 et se détaillent comme suit :

(En TND)	31 Déc. 2021	31 Déc. 2020
Services bancaires assimilés	481 125	609 394
Personnel extérieur à l'entreprise	531 699	455 937
Charges locatives	406 580	441 398
Honoraires	247 103	306 009
Publicité et publications	275 504	195 957
Etudes et recherche	271 411	162 167
Prime d'assurance	50 324	106 569
Entretien et réparation	60 775	73 610
Impôts et taxes et versements assimilés	57 868	68 500
Frais postaux et frais de télécommunications	44 383	50 391
Frais de transport	36 127	39 200
Voyage et déplacement	8 955	13 072
Transferts de charges	-138 725	-128 906
Total	2 333 130	2 393 297

4.8. Charges financières nettes

Les charges financières nettes de l'exercice 2021 s'élèvent à 9 590 799 DT contre 9 827 374 DT durant l'exercice 2020 et se détaillent comme suit :

<i>(En TND)</i>	31 Déc. 2021	31 Déc. 2020
Charges financières	9 590 799	10 201 538
Produits financiers	0	-374 164
Total	9 590 799	9 827 374

4.9. Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires de l'exercice 2021 s'élèvent à 97 754 DT contre 520 006 DT durant l'exercice 2020 et se détaillent comme suit :

<i>(En TND)</i>	31 Déc. 2021	31 Déc. 2020
Produit sur cession d'immobilisation	18 052	519 832
Gains exceptionnels	79 702	174
Total	97 754	520 006

4.10. Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires de l'exercice 2021 s'élèvent à 131 849 DT contre 298 525 DT durant l'exercice 2020 et se détaillent comme suit :

<i>(En TND)</i>	31 Déc. 2021	31 Déc. 2020
Pertes exceptionnelles	131 849	298 525
Total	131 849	298 525

5. Notes détaillées de l'état des flux de trésorerie

5.1. Dotations aux amortissements et aux provisions

<i>(En TND)</i>	31 Déc. 2021	31 décembre 2020
Dotations pour prov pour dépré créances douteuses	0	1 784 470
Dotations pour prov pour comptes débiteurs	0	1 362 774
Dotations aux amort des immob Corporelles	641 435	742 178
Dotations aux résorptions des charges à répartir	85 333	42 667
Dotations aux amort des immob Incorporelles	728	1 525
Dotations pour prov pour risques et charges	3 163 847	0
Total	3 891 343	3 933 613

5.2. Reprises sur amortissements et aux provisions

<i>(En TND)</i>	31 Déc. 2021	31 décembre 2020
Reprise sur Provisions pour dépréciation des autres comptes débiteurs	-301 718	-3 895
Reprise sur Provisions Sur Créances Douteuses	0	
Total	-301 718	-3 895

5.3. Variation de stocks

<i>(En TND)</i>	31 Déc. 2021	31 décembre 2020
Variations des stocks produits finis & en-cours	-1 983 448	304 358
Variation stock pièces de rechange	-42 214	48 603
Variation des stocks de Marchandises	-22 316	18 815
Variation stock Matière premières	-566 426	-527 218
Total	-2 614 405	-155 442

5.4. Variation des créances

<i>(En TND)</i>	31 Déc. 2021	31 décembre 2020
Variation clients	-2 242 119	1 567 943
Variation clients-effets à recevoir	1 172 212	203 293
Variation clients-Effets impayés	-163 789	-279 275
Total	-1 233 696	1 491 960

5.5. Variations des autres actifs courants

<i>(En TND)</i>	31 Déc. 2021	31 décembre 2020
Variation Charges Constatées d'Avance	-68 812	140 301
Variation Compte d'Attente à Régulariser Actif	12 616	23 117
Variation créances sur cession d'immobilisations	-231 550	16 000
Variation Avances & Acomptes au Personnel	-2 020	7 665
Variation T.V.A à Régulariser	2 915	1 321
Variation État, Impôts sur les Bénéfices à Reporter	76 713	-130 309
Variation TVA à Reporter	-170 943	-170 943
Variation Débiteurs Divers	1 239 883	-817 007
Variation Associés Opérations sur le Capital	0	0
Variation Produits à Recevoir	0	0
Total	858 801	-929 856

5.6. Variation des fournisseurs et dettes assimilés

<i>(En TND)</i>	31 Déc. 2021	31 décembre 2020
Variation Fournisseurs Locaux	16 020 241	2 875 548
Variation Fournisseurs Étrangers	-336 599	2 035 355
Créditeurs Divers	16 990	946 492
Variation Fournisseurs d'exploitation Factures Non Parvenues	-725 936	810 576
Variation Charges à Payer	301 726	283 864
Variation Obligations Cautionnées	-90 369	59 916
Variation C.N.S.S et cotisations à payer	1 882	43 978
Variation État, Retenue à la Source	287 459	18 469
Variation État, Autres Taxes à Payer	177 482	-4 222
Variation Rémunérations Dues Au Personnel	-37 262	-22 385
Variation, TVA à Payer	101 390	-36 712
Variation Effets à Payer	-570 402	-557 075
Variation Fournisseurs d'exploitation Débiteurs	-980 446	-2 513 622
Compte d'attente à Régulariser passif	0	0
Total	-926 226	3 940 181

5.7. Autres produits non encaissables

<i>(En TND)</i>	31 Déc. 2021	31 décembre 2020
Produit sur cession d'immobilisation	-18 052	-908 508
Total	-18 052	-908 508

5.8. Autres Charges non décaissables

<i>(En TND)</i>	31 Déc. 2021	31 décembre 2020
Perte sur Titres de Participations	112 050	298 170
Pertes sur cessions d'immobilisations	0	0
Total	112 050	298 170

5.9. Intérêts sur emprunts

<i>(En TND)</i>	31 Déc. 2021	31 décembre 2020
Intérêt sur emprunts	6 188 964	6 568 059
Total	6 188 964	6 568 059

5.10. Décaissement provenant des acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(En TND)</i>	31 Déc. 2021	31 décembre 2020
Variation Immobilisations Corporelles & Incorporelles	-110 311	-108 164
Total	-110 311	-108 164

5.11. Encaissement provenant des cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(En TND)</i>	31 Déc. 2021	31 décembre 2020
Cession Matériel de Transport (Valeur Cession)	2 000	914 340
Total	2 000	914 340

5.12. Décaissement provenant des acquisitions d'immobilisations financières

<i>(En TND)</i>	31 Déc. 2021	31 décembre 2020
Décaissements provenant des Prêts au Personnel	-130 263	-112 940
Variation titres de participations	0	0
Total	-130 263	-112 940

5.13. Encaissement provenant des cessions d'immobilisations financières

<i>(En TND)</i>	31 Déc. 2021	31 décembre 2020
Encaissements provenant des Prêts au Personnel	213 063	77 969
Variation titres de participations	0	0
Total	213 063	77 969

5.14. Encaissement provenant des emprunts

<i>(En TND)</i>	31 Déc. 2021	31 décembre 2020
Encaissements provenant des emprunts	2 120 000	1 500 000
Total	2 120 000	1 500 000

5.15. Remboursement d'emprunts

<i>(En TND)</i>	31 Déc. 2021	31 décembre 2020
Remboursement Principal Emprunt	-5 405 578	-2 108 409
Total	-5 405 578	-2 108 409

5.16. Paiement d'intérêts sur emprunts

<i>(En TND)</i>	31 Déc. 2021	31 décembre 2020
Intérêts sur Emprunts	-6 188 964	-6 568 059
Total	-6 188 964	-6 568 059

5.17. Trésorerie au début de l'exercice

<i>(En TND)</i>	31 Déc. 2021	31 décembre 2020
Liquidités & Equivalents en Liquidités	405 346	1 122 728
Concours Bancaires & Autres Passifs Financiers	-27 679 149	-19 913 722
Total	-27 273 803	-18 790 993

5.18. Trésorerie à la clôture de l'exercice

<i>(En TND)</i>	31 Déc. 2021	31 décembre 2020
Liquidités & Equivalents en Liquidités	45 862	405 346
Concours Bancaires & Autres Passifs Financiers	-41 424 914	-27 679 149
Total	-41 379 052	-27 273 803

6. Soldes intermédiaires de gestion

PRODUITS	2021	CHARGES	2021	Soldes	2021
Ventes de marchandises & autres produits d'exploitation	345 521	Coût d'achat des marchandises vendues	175 291	Marge Commerciale	170 229
Revenus	4 758 062	Déstockage de production	-1 983 448	Production	2 774 614
Production	2 774 614	Achats consommés	2 023 272	Marge sur coût matières	751 342
Marge Commerciale	170 229				
Marge sur coût matières	751 342	Autres charges externes	2 413 987		
TOTAL	921 571	TOTAL	2 413 987	Valeur Ajoutée Brute	-1 492 416
		Impôts & Taxes	57 868		
		Charges de personnel	1 901 219		
Valeur Ajoutée Brute	-1 492 416	TOTAL	1 959 087	Excédent brut d'exploitation	-3 451 503
Excédent brut d'exploitation	-3 451 503	Autres charges ordinaires	131 849		
Transfert de charge	138 725	Charges financières	9 307 797		
Autres produits ordinaires	97 754	Dotations aux amortissements & aux provisions	3 589 626		
Produits financiers	283 001	Impôt sur le résultat	13 559		
TOTAL	-3 498 025	TOTAL	13 042 831	Résultat Net	-16 540 856

7. Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan au 31 décembre 2021 se détaillent comme suit :

<i>(En TND)</i>	31-déc-21
Escompte commercial	107 808
Total	107 808

Les garanties bancaires accordées sont :

- Hypothèque sur les terrains et les constructions ainsi que le nantissement du fonds de commerce de la société au profit de différentes banques en contrepartie des crédits reçus.
- Caution solidaire au profit des sociétés HMT et SOGES pour leurs engagements avec certaines banques.
- Caution solidaire au profit des sociétés HHW SA sur ses crédits de consolidation.

8. Informations sur les parties liées

8.1. Chiffre d'affaires réalisé par ELECTROSTAR avec les sociétés du groupe ELECTROSTAR :

- ELECTROSTAR a réalisé un chiffre d'affaires de 193 412 DT avec la société SOGES (société de commerce en détail) ;
- ELECTROSTAR a réalisé un chiffre d'affaires 512 673 DT avec la société HHW SA.
- ELECTROSTAR a réalisé un chiffre d'affaires 1 443 DT avec la société SAVIE.
- ELECTROSTAR a réalisé un chiffre d'affaires 674 DT avec la société 3 STAR.

8.2. Les produits des activités connexes et divers réalisés avec les sociétés du groupe ELECTROSTAR

- La société Electrostar a facturé à SOGES et ELECTROLAND leurs quotes parts dans ses locaux pour les montants respectifs de 187 163 DT et 70 431 DT.
- La société Electrostar a facturé à la société SAVIE sa quote part dans ses locaux pour le montant de 129 299 DT.
- La société HHW a facturé des intérêts de 168 000 DT sur prêt accordé au profit société ELECTROSTAR

8.3. Achats matières premiers et marchandises locaux auprès de société du groupe :

- La société ELECTROSTAR a effectué des achats de marchandises auprès de la société HMT pour un montant global de 50 477 DT.
- La société ELECTROSTAR a effectué des achats de marchandises auprès de la société HHW SA pour un montant global de 101 580 DT.
- La société ELECTROSTAR a effectué des achats de marchandises auprès de la société 3STAR pour un montant global de 918 DT.

8.4. Les créances commerciales avec les sociétés du groupe ELECTROSTAR

- La société ELECTROSTAR détient des créances commerciales de 8 281 290 DT envers la société SOGES (société de commerce en détail) ;
- La société ELECTROSTAR détient des créances commerciales de 7 988 220 DT envers la société HMT (société de commerce en détail) ;
- La société ELECTROSTAR détient des créances commerciales de 1 493 836 DT envers la société ELECTROLAND.

- La société ELECTROSTAR détient des créances commerciales de 1 157 635 DT envers la société SAVIE.
- La société ELECTROSTAR détient des créances commerciales de 568 643 DT envers la société CLIMATECH.
- La société ELECTROSTAR détient des créances commerciales de 432 228 DT envers la société STE PROMOTION IMMOBILIERE BERGES SOUKRA.
- La société ELECTROSTAR détient des créances commerciales de 12 829 DT envers la société STE LA MAGHREBINE D'EQUIPEMENTS MED.
- La société ELECTROSTAR détient des créances commerciales créditrices de 19 450 DT envers la société HHW trading.
- La société ELECTROSTAR détient des créances commerciales créditrices de 575 984 DT envers la société 3Star.
- La société ELECTROSTAR détient des créances commerciales créditrices de 1 710 238 DT envers la société HHW.

8.5. Les dettes commerciales envers les sociétés du groupe ELECTROSTAR au 31/12/2020

- La société ELECTROSTAR a des dettes commerciales de 2 156 016 DT envers la société HHW
- La société é ELECTROSTAR a des dettes commerciales de 243 049 DT envers la société ELECTROLAND.
- La société ELECTROSTAR a des dettes commerciales de 3 829 405 DT envers la société HMT.
- La société ELECTROSTAR a des dettes commerciales 180 535 DT envers la société Immobilière Sidi Abdelhamid.
- La société ELECTROSTAR a des dettes commerciales de 131 865 DT envers la société HHW TRADING.
- La société ELECTROSTAR a des dettes commerciales 62 592 DT envers la société Immobilière MANAR.
- La société ELECTROSTAR a des dettes commerciales de 74 035 DT envers la société WIDED SERVICES.
- La société ELECTROSTAR a des dettes commerciales de 47 841 DT envers la société Prestatic
- La société ELECTROSTAR a des dettes commerciales de 10 778 DT envers la société 3STAR
- La société ELECTROSTAR a des dettes commerciales de 72 981 DT envers SOGES.
- La société ELECTROSTAR a des dettes commerciales débitrices de 2 643 DT envers la société Sidi salem.

8.6. Comptes courants avec les sociétés du groupe

- La société ELECTROSTAR dispose d'un compte courant débiteur de 18 924 715 DT envers la société HMT.
- La société ELECTROSTAR dispose d'un compte courant débiteur de 1 118 895 DT envers la société HHW
- La société ELECTROSTAR dispose d'un compte courant débiteur de 191 274 DT envers la société ELECTROLAND
- La société ELECTROSTAR dispose d'un compte courant débiteur de 6 000 DT envers la société F.H services
- La société ELECTROSTAR dispose d'un compte courant débiteur de 662 555 DT envers la société 3STAR
- La société ELECTROSTAR dispose d'un compte courant créditeur de 16 058 DT envers la société RANDA
- La société ELECTROSTAR dispose d'un compte courant créditeur de 208 950 DT envers la société SOGES
- La société ELECTROSTAR dispose d'un compte courant créditeur de 500 DT envers la société HHW trading.

8.7. Acquisition et cessions d'immobilisations avec des sociétés du groupe :

- La société ELECTROSTAR a cédé des matériaux de transports au profit de la société 3STAR pour un montant de 25 000 DT.

8.8. Garanties, sûretés réelles et cautions accordées et reçues avec les sociétés du groupe

- La société Electrostar a accordé des garanties au profit des sociétés HMT et SOGES pour leurs engagements avec certaines banques.
- La société Electrostar a accordé des garanties au profit de la société HHW SA sur ses crédits de consolidation.
- La société Electrostar a reçu des garanties de la part des sociétés HMT et Agrindus.

8.9. Obligations et engagements de la société ELECTROSTAR envers les dirigeants

Au cours de l'exercice 2021, ELECTROSTAR a alloué à la Direction Générale de la société les rémunérations suivantes :

- La rémunération de la Directrice Générale de la société ELECTROSTAR s'élève à 125 083 DT pour le salaire brut et charges patronales.

La Directrice Générale bénéficie des avantages en nature liés à sa fonction (téléphone, voiture et charges connexes).

9. Événements postérieurs à la date de clôture :

Les événements postérieurs à la date de clôture se présentent comme suit :

- Dans le cadre de nos diligences, nous avons demandé des éclaircissements conformément à l'article 420 du code de commerce tel qu'ajouté par la Loi n°2016 – 36 du 29 avril 2016 relative aux procédures collectives. Ces éclaircissements se rapportent au dénouement du protocole d'accord avec les banques constituant le pool bancaire, à la suite réservée aux mesures prévues par l'Assemblée du 31 août 2022, ainsi que les actions futures à entreprendre pour redresser la situation de la société Electrostar et assurer sa continuité d'exploitation. Le Conseil d'Administration du 15 juin 2023 a décidé de donner un mandat de dépôt d'une demande d'ouverture de procédure de règlement judiciaire auprès du tribunal ainsi que le déclenchement des actions en justice contre les banques.
- A défaut de mise en place du protocole d'accord avec les banques constituant le pool bancaire, et le déclenchement de la procédure de règlement judiciaire, l'incertitude liée à la continuité d'exploitation de la société Electrostar sera significative. En cas de persistance des difficultés financières, les états financiers futurs de la société Electrostar devront être établis selon l'hypothèse de la valeur liquidative au lieu et place de l'hypothèse de la continuité d'exploitation. Ainsi, la société Electrostar sera appelée à revaloriser ses actifs sur la base de leur valeur de réalisation.
- Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'administration en date du 15 juin 2023 et ne reflètent pas de ce fait les événements postérieurs à cette date.

Rapport Général du commissaire aux comptes
États financiers - Exercice clos le 31 décembre 2021

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société « ELECTROSTAR SA »,

I. Rapport sur l'audit des États Financiers

1. Opinion avec réserves

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 3 Décembre 2021, nous avons effectué l'audit des États Financiers de la société « ELECTROSTAR SA », qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2021, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces États Financiers font ressortir des capitaux propres négatifs de <55 496 137>DT, y compris le résultat déficitaire de l'exercice s'élevant à <16 540 856>DT et un résultat après modification comptable affectant les résultats reportés de <15 188 383>DT.

À notre avis, à l'exception de l'incidence des points soulevés dans la section « fondement de l'opinion avec réserves », les États Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2021, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion avec réserves

Suite aux diligences d'audit effectuées, nous soulevons les points suivants :

- La société a signé en septembre 2020 un protocole d'accord pour la restructuration de ses dettes bancaires et la consolidation de sa situation financière avec le pool bancaire composé de la BNA, BIAT, BTE et STB. Les engagements d'ELECTROSTAR avec ce pool bancaire représentent 74% du total des engagements de la société Electrostar dans le système bancaire. Ce protocole demeure à la date de signature de notre rapport non appliqué. Le retard de concrétisation et de mise en place de ce protocole a accentué les difficultés reconnues par la société. A cet effet, nous avons demandé des éclaircissements auprès de la direction générale, conformément à l'article 420 du code de commerce tel qu'ajouté par la Loi n°2016 – 36 du 29 avril 2016 relative aux procédures collectives, sur le sort de ce protocole, ainsi que les actions futures à entreprendre pour redresser la situation. La réponse de la direction générale, appuyée par le conseil d'administration, confirme que devant cette situation difficile, le conseil d'administration décide de donner un mandat de dépôt d'une demande d'ouverture d'une procédure de règlement judiciaire auprès du tribunal. Nous attirons votre attention sur les points décrits au niveau de la note 9, Évènements postérieurs à la date de clôture, se rapportant aux méthodes de valorisation des actifs et la présentation des états financiers futurs tenant compte de l'incertitude significative liée à la continuité d'exploitation.
- Les immobilisations incorporelles et corporelles sont arrêtées respectivement en valeur brute à 1 859 245 DT et à 30 329 082 DT. Ces immobilisations n'ont pas fait l'objet d'un inventaire physique au 31 décembre 2021. L'incidence éventuelle du résultat du rapprochement d'un inventaire physique à la comptabilité sur les états financiers ne peut être valablement appréhendée qu'après réalisation de cette opération.
- Les immobilisations financières détenues par la société « Electrostar SA » sont arrêtées au 31 décembre 2021 à 36 461 717 DT détaillé comme suit :
 - o des titres de participation dans des sociétés de groupe en arrêt ou en ralentissement d'activité et qui présentent des situations nettes négatives pour une valeur de 14 739 915 DT.

Nous estimons que ces titres de participation devraient être provisionnés en totalité. Ils sont détaillés comme suit :

- SOGES	8 800 000
- HHW	4 802 415
- 3STAR	1 000 000
- BIR MCHERGUA	125 000
- WIDED SERVICES	12 500

- La société Electrostar détient 99.99% des titres de la société AGRANDIS et ce pour une valeur de 21 375 480 DT. La société AGRANDIS possède un terrain qui a fait l'objet d'une expertise en date du 19 Avril 2020 pour la valeur de 21 375 480 DT. Ce terrain est grevé des hypothèques pour différentes banques et pour le compte des sociétés du groupe. A la date de clôture de l'exercice 2021, ces titres de participation n'ont pas fait l'objet d'une actualisation et ce conformément à la norme NC 7 relative aux placements et nous n'avons pas obtenu les états financiers de ladite société arrêtés à cette date. Ainsi nous ne pouvons pas nous prononcer sur la valeur de ces titres.
- Les deux affaires fiscales en cassation n° 6183 et n°7683 (jugement d'appel n° 87656 et jugement d'appel n°40869), relatives au redressement fiscal lié à la taxe énergétique, la TVA et les droits de consommation se rattachant à cette taxe et se rapportant aux exercices antérieures, ont été rejetées sur le fond par le tribunal administratif en date du 5 juin 2022, le montant de la taxation en principal est comptabilisé au compte « modifications comptables affectant les résultats reportés» et ce pour 15 188 383 DT . Les pénalités pour un montant total de 3 989 839 DT devraient être provisionnées.
- L'affaire fiscale n° 5479, (jugement d'appel n° 86975) et portant sur un montant en principal de 3 163 848 DT, n'a pas été encore signifié à la société Electrostar à la date de signature de notre rapport. Ce montant en principal a fait l'objet d'une provision pour la totalité, les pénalités pour un montant de 673 445 DT, relatives à cette affaire devraient être provisionnées.
- La société Electrostar a bénéficié de l'amnistie prévue par la loi des finances 2019. En effet, un arrangement a été conclu entre la société Electrostar et l'administration fiscale (DGE) en date du 01 Avril 2019. La dette restante d'un montant global de 17 410 163 DT, est rééchelonnée sur une période de 5 ans. Les échéances ultérieures n'ont pas été respectées. Les pénalités et les éventuels intérêts de retard devraient être provisionnés.
- Les dettes fiscales au 31 décembre 2021 s'élèvent à concurrence de 30 000 000 DT. Les déclarations mensuelles depuis mars 2020 ne sont pas déposées. Les pénalités et les éventuels intérêts de retard devraient être provisionnés.
- Les comptes « Clients » sont arrêtées au 31 décembre 2021 à 26 987 259 DT. Ces créances proviennent des créances des sociétés de groupe (SOGES, HMT, ELECTROLAND, 3STAR) en arrêt ou en ralentissement d'activité et ce pour un montant de 18 414 268 DT. Ces créances doivent être provisionnées en totalité. Les créances hors groupe sont de 8 572 991 DT et sont provisionnées pour 5 854 196 DT. Cette provision, n'ayant fait l'objet d'aucune variation courant l'exercice 2021, doit être actualisée compte tenu des suites données aux actions en justice et des couvertures par les hypothèques et les garanties réelles reçues par la société.

Ces créances sont détaillées comme suit :

- CLIENTS VTS.DE BIENS	14 404 101
- CLIENTS SAV	211 058

- CLIENTS CONTENTIEUX	8 025 028
- CLIENTS EFFETS A RECEVOIR	1 777 496
- CHEQUES IMPAYES	433 945
- EFFETS IMPAYES	1 721 892
- CLIENTS DOUTEUX	464 289
- CLIENTS AVANCES & ACOMPT/COMMAN	-50 550

- Le stock de pièces de rechange accuse un solde brut de 3 766 650 DT provisionné à concurrence de 2 631 624 DT. Ce stock est à faible rotation et se rattachant à des produits commercialisés auparavant par la société. La société devra revoir la provision déjà constituée tenant compte de l'obsolescence de ce stock.

- Les Autres Actifs Courant font apparaitre des soldes antérieurs d'un total de 22 010 286 DT provisionnés à concurrence de 1 558 591 DT. Ces créances doivent être provisionnées en totalité. Elles se détaillent comme suit :

- DEBITEURS DIVERS (Sociétés de groupe)	17 632 336
- CREANCES/CES. D'IMMO. (Sociétés de groupe)	2 554 450
- PRODUITS A RECEVOIR	1 035 642
- Déb Div EFFETS A RECEVOIR (Sociétés de groupe)	526 000
- COMPTES D'ATTENTE	261 858

- Une avance sur acquisition d'immobilisation constatée au débit du compte « Avances Fournisseurs » d'un montant de 850 000 DT a été accordée par « Electrostar » à Monsieur Ahmed MAHJOUB au cours des exercices antérieurs et ce à la suite de signature d'une promesse de vente qui finalement n'a pas eu lieu. Malgré que la société Electrostar a obtenu un jugement définitif en sa faveur, elle n'arrive pas à récupérer sa créance. Une provision couvrant cette avance devra être constituée.

- Incertitude significative liée à la continuité de l'exploitation Nous attirons votre attention sur la note 2 aux états financiers qui souligne l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute sur la capacité de la société à poursuivre son activité. Les éléments constituant notre base d'évaluation de l'incertitude liée à la continuité d'exploitation se présentent comme suit :

- Les pertes cumulées de la société Electrostar au 31 décembre 2021 s'élèvent à <85 681 662 >DT, ramenant, ainsi, les capitaux propres à un montant négatif de <55 496 137 >DT ;
- Le chiffre d'affaires continue sa baisse en passant de 9 444 246 DT en 2019 à 6 838 361 DT en 2020 et 5 103 583 DT en 2021 ;
- Les engagements bancaires de la société Electrostar s'élèvent à 111 961 475 DT (compte tenu des engagements hors bilan) ;
- Le retard dans la mise en place du protocole de restructuration signé avec les banques depuis septembre 2020.
- Le licenciement d'un nombre important du personnel de la société et le départ de certains cadres clés et le déclenchement de la procédure de licenciement pour des raisons économiques dans le cadre de l'article 21 du code de travail.
- La société Electrostar a accordé des garanties à diverses sociétés du groupe. Compte tenu de la situation financière des dites sociétés, ces garanties peuvent être mises en jeu.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des États Financiers » du présent rapport. Nous sommes

indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des États Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des États Financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des États Financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous n'avons pas soulevé des questions clés de l'audit à communiquer dans notre rapport.

4. Rapport du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les États Financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les États Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les États Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

5. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les États Financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des États Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'États Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des États Financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des États Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les États Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des États Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les États Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les États Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des États Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les États Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des États Financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 266, alinéa 2, du code des sociétés commerciales et de l'article 3 nouveau de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, nous avons procédé à l'appréciation de l'efficacité du système de contrôle interne en vigueur au sein de votre

société au titre de l'exercice 2021 et nous vous signalons que le licenciement d'un nombre important du personnel de la société et le départ de certains cadres clés peuvent altérer l'efficacité du système de contrôle interne. Il est à noter qu'actuellement la société ne dispose pas d'un comité permanent d'audit qui veille, au respect par la société, de la bonne mise en place du système de contrôle interne performant de nature à promouvoir l'efficacité, la protection des actifs de la société, la fiabilité de l'information financière et le respect des dispositions légales et réglementaires.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la société avec la réglementation en vigueur.

3. Inventaire physique des immobilisations

La société Electrostar n'a pas effectué un inventaire physique périodique de ses immobilisations. Il s'agit d'une non-conformité aux dispositions de l'article 17 de la loi 96-112 du 30 décembre 1996 qui stipulent que les sociétés sont tenues d'établir une fois tous les douze mois un inventaire des éléments d'actifs.

4. Application des dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales

En raison des pertes enregistrées, les fonds propres de la société Electrostar SA sont devenus depuis le 31 décembre 2019 en deçà de la moitié de son capital et qu'en application des dispositions de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales, le conseil d'administration de la société devrait provoquer dans un délai de quatre mois de l'approbation des comptes, une réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire à l'effet de se prononcer, s'il y a lieu, sur la dissolution de la société. Si la dissolution n'est pas décidée, la société est tenue, au plus tard à la clôture de l'exercice suivant, de réduire ou d'augmenter son capital d'un montant au moins égal à celui des pertes.

5. Respect des délais légaux de publication et de tenue de l'Assemblée Générale

La société n'a pas respecté les délais légaux de publication et de divulgation des informations financières relatives aux états financiers individuels au titre des exercices 2021 et 2022 et aux états financiers semestriels au 30 juin 2021 et au 30 juin 2022 tels que prévus par la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telle que modifiée par les textes subséquents. Par ailleurs, la société n'a pas respecté les dispositions de l'article 275 du code des sociétés commerciales relatif au délai de tenue de l'assemblée générale ordinaire, qui doit se réunir au moins une fois par année et dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice comptable, et ce notamment pour approuver les comptes de l'exercice écoulé.

Tunis, le 10 juillet 2023

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Bedoui Business&Consulting

Besma Bedoui

Cabinet Yousri Ben Hassine

Yousri Ben Hassine

Rapport Spécial des Commissaires Aux Comptes

États financiers- Exercice clos le 31 décembre 2021

Mes Dames et Messieurs les actionnaires de la société « Electrostar SA »

En application des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers de votre société au 31 décembre 2021. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Votre Conseil d'Administration nous a informés des conventions et des opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 :

- La société « Electrostar SA » a cédé les titres Mixal, totalement provisionnés, à la société Financière WIDED SICAF ;
- La société « Electrostar SA » a cédé du matériel de transport pour une valeur de 25 000 DT à la société 3STAR.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs

1. **Obtention crédits à moyen terme**

Les opérations antérieures continuent à produire leurs effets. Il s'agit notamment :

- Les encours crédits bancaires à long et moyen termes au 31 décembre 2021 s'élèvent à 50 407 280 DT. Ces crédits sont détaillés comme suit :

<i>(En TND)</i>	<i>Montant du Crédit</i>	<i>Encours au 31 décembre 2021</i>
BIAT	20 670 000	19 843 200
BNA	⁽¹⁾ 13 504 000	11 574 857
STB	⁽²⁾ 8 025 000	6 771 093
BTE	⁽³⁾ 6 500 000	3 187 371
BTL	4 400 000	3 300 000
BTK	⁽⁴⁾ 2 800 000	2 113 422
BNA	3 500 000	350 000
ATB	1 500 000	1 285 714
ATTIJARI BANQUE	1 813 000	1 981 622
Total	62 712 000	50 407 280

- (1) La société « Electrostar SA » a procédé au cours de l'exercice 2019 à un rééchelonnement des reliquats des crédits de consolidation conclus au cours des exercices antérieurs avec la BIAT et la BNA. Les périodes sont ramenées de 5 ans à 8 ans.
- (2) Crédit de consolidation à hauteur de 8 025 000 DT accordé par la STB.
- (3) Le crédit BTE a fait l'objet d'un rééchelonnement sur une nouvelle période de remboursement de 5 ans, suite à un accord de principe accordé en mai 2019. Le titre de crédit a pris effet en décembre 2019.

- (4) Crédit de consolidation à hauteur de 2 800 000 DT accordé par l'BTK a fait l'objet d'un rééchelonnement sur une nouvelle période de remboursement de 6 ans suite à un accord de principe accordé en octobre 2019. Le titre de crédit a pris effet en décembre 2019.
- La société ELECTROSTAR a cédé des matériels de transports aux profits de la société 3STAR au cours de l'année 2020 pour un montant de 526 000 DT. Cette créance n'est pas encore réglée.

2. Opérations avec les sociétés du groupe ELECTROSTAR :

- ELECTROSTAR a réalisé un chiffre d'affaires de 193 412 DT avec la société SOGES (société de commerce en détail) ;
- ELECTROSTAR a réalisé un chiffre d'affaires 512 673 DT pour la société HHW SA.
- ELECTROSTAR a réalisé un chiffre d'affaires 59 340 DT pour la société ELECTROLAND.
- ELECTROSTAR a réalisé un chiffre d'affaires 675 DT pour la société 3 STAR.
- ELECTROSTAR a réalisé un chiffre d'affaires 2 855 DT pour la société CLIMATECH.
- La société Electrostar a facturé à SOGES et ELECTROLAND leurs quotes parts dans ses locaux pour les montants respectifs de 187 163 DT et 70 431 DT.
- La société ELECTROSTAR a facturé 129 299 DT correspondant à la quote part de SAVIE dans la location du local, consommation carburant et pièce de rechanges.
- La société ELECTROSTAR a effectué des achats de marchandises auprès de la société HMT pour un montant global de 50 477 DT.
- La société ELECTROSTAR a effectué des achats de marchandises auprès de la société HHW SA pour un montant global de 101 580 DT.
- La société HHW a facturé des intérêts de 168 000 DT sur prêt accordé au profit de la société ELECTROSTAR.
- La créance globale de la société Electrostar envers la société HMT porte sur un montant global de 27 738 220 DT au 31 décembre 2021. Cette créance sera compensée partiellement moyennant l'acquisition de deux biens immobiliers propriétés de la société HMT, objet du titre foncier n°78343 et du titre foncier n°85486, évalués à concurrence de 10 000 000 DT et 9 750 000 DT, respectivement, suite à une expertise en date du 11 Novembre 2018, sur demande de la STB. Une promesse de vente en date du 26 Avril 2019 a été signée entre la société Electrostar et la société HMT et portant sur l'ensemble des biens immobiliers précités. A ce jour, cette promesse de vente n'a pas été encore réalisée au profit de la société Electrostar et que ces deux biens immobiliers n'ont pas fait l'objet d'une évaluation récente. Le restant dû de la créance au 31 décembre 2021, tenant compte de la valorisation des biens immobiliers objet de la promesse de vente, s'élève à 7 988 220 DT.
- En date du 24 Avril 2019, la société SOGES a couvert partiellement sa dette par la cession de sa participation dans la société AGRINDUS détenant un terrain d'une valeur de 21 375 480 DT. Ledit terrain a fait l'objet d'une expertise en date du 19 Avril 2019. L'acquisition des titres de participation, objet du terrain, a pour finalité la compensation partielle de la créance de la société Electrostar envers la société SOGES. Le restant dû de la créance au 31 décembre 2021 s'élève à 8 281 290 DT.
- La société Electrostar s'est portée garante au profit des sociétés SOGES et HMT au titre des crédits bancaires obtenus.
- La société Electrostar a reçu des garanties auprès de la société HHW et HMT au titre des crédits bancaires obtenus.
- Les délais de règlements des créances accordées aux sociétés du groupe, notamment la société « SOGES », dépassent les délais accordés aux conditions normales de vente à crédit ;
- Les soldes des comptes courants avec les sociétés du groupe sont détaillés dans les notes relatives aux parties liées.

III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

Les engagements pris par la société concernant les éléments de rémunérations annuelles des dirigeants se présentent comme suit :

Au cours de l'exercice 2021, ELECTROSTAR a alloué à la Direction Générale de la société les rémunérations suivantes :

- La rémunération de la Directrice Générale de la société ELECTROSTAR s'élève à 125 083 DT pour le salaire brut et charges patronales.

La Directrice Générale bénéficie des avantages en nature liés à sa fonction (téléphone, voiture et charges connexes).

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 10 juillet 2023

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Bedoui Business&Consulting

Besma Bedoui

Cabinet Yousri Ben Hassine

Yousri Ben Hassine